



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 55805

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des laboratoires pharmaceutiques indépendants dont le métier est la fabrication et la distribution des médicaments homéopathiques. En effet, alors que des milliers de salariés travaillent en France dans ce secteur, l'environnement économique et réglementaire dans lequel ils opèrent est de plus en plus contraignant. L'impact de la franchise médicale par boîte de médicaments, le déremboursement des préparations magistrales et les prix des médicaments remboursables bloqués depuis 20 ans ont entraîné des conséquences sociales non négligeables sur l'emploi. Le remboursement du médicament homéopathique est passé en 2004 de 60 à 35 %. Il lui demande donc quelles solutions peuvent être mises en oeuvre pour ne pas mettre en péril tous ces emplois et surtout qu'un déremboursement total soit évité, alors même que 22 millions de Français consomment ces médicaments homéopathiques.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55805

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7370

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)